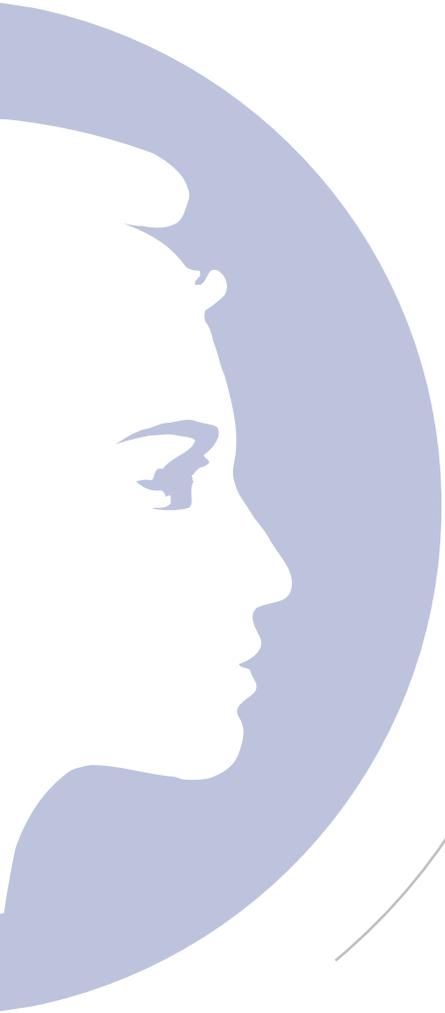


BILAN FINANCIER DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

AU 2^{EME} TRIMESTRE 2020



SOMMAIRE



PRÉSENTATION

du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

BILAN FINANCIER

et principaux événements du trimestre

ANNEXES



PRÉSENTATION

DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR



57 MD€ POUR FINANCER L'INNOVATION

Lancé en 2010, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) permet d'investir dans des projets innovants afin de générer de la croissance économique, créer des emplois et augmenter la compétitivité en France.

Ce programme a été initié sur la recommandation des anciens Premiers ministres MM. Juppé et Rocard. Sa mise en œuvre est assurée par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) sous l'autorité du Premier ministre.

Aujourd'hui le PIA représente près de 57 milliards d'euros, dont une partie sous forme de subventions et d'avances remboursables (27,0 Md€) et une autre sous forme d'investissements en fonds propres (9,0 Md€), de prêts (2,4 Md€) ou de placements (18,3 Md€) dont seuls les intérêts sont décaissables.

Le PIA est investi depuis l'amont jusqu'à l'aval de la chaîne de l'innovation, depuis la création des innovations, jusqu'à leur diffusion.

Les trois programmes d'investissement du PIA sont :



Le soutien à l'enseignement et à la recherche pour faire émerger des idées innovantes et des universités de rang mondial



La valorisation de la recherche pour transformer ces idées innovantes en brevets, licences, start-ups et expérimentations

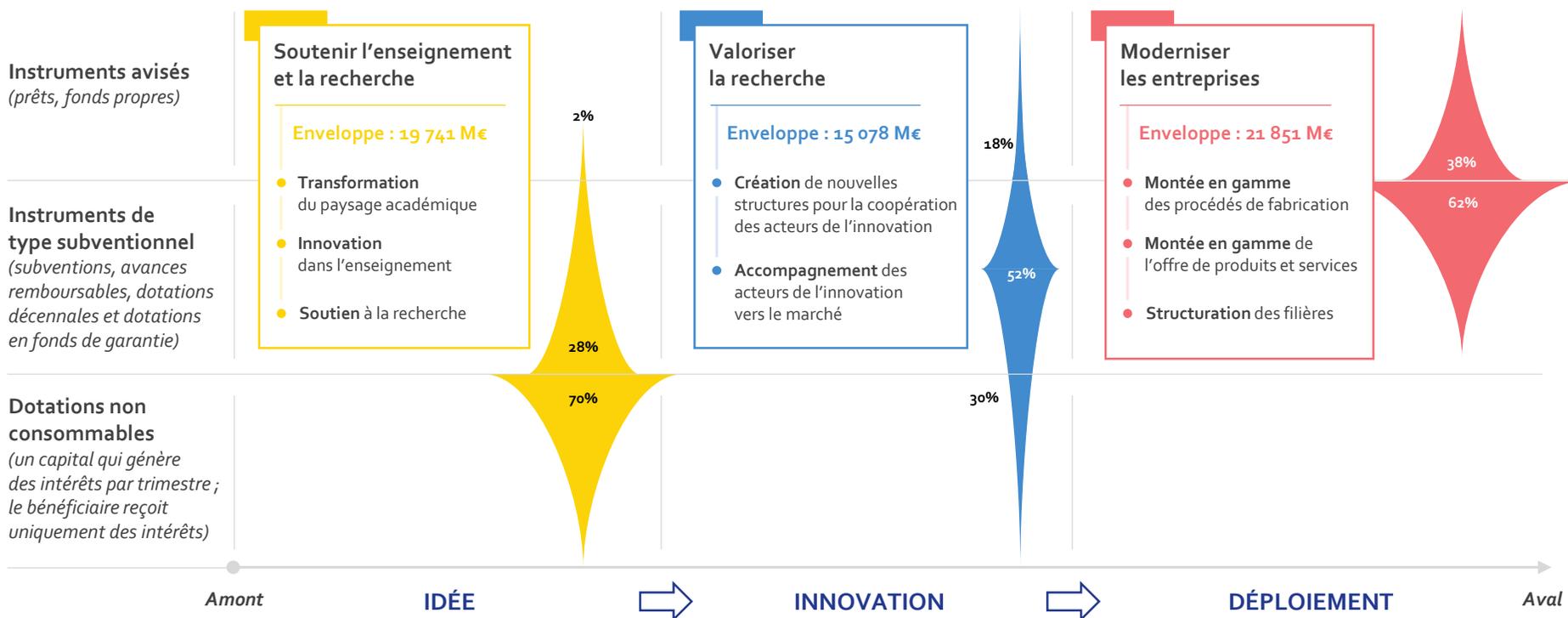


La modernisation des entreprises pour diffuser ces innovations dans la société, les entreprises et les collectivités

DE L'IDÉE AU MARCHÉ : DES FINANCEMENTS ADAPTÉS

La nature du financement est adaptée aux spécificités du secteur soutenu. Le financement de l'enseignement et de la recherche se fait majoritairement par des dotations non consommables et des instruments de type subventionnel, tandis que la modernisation des entreprises fait davantage appel à des instruments avisés (prêts, fonds propres), dans une logique de partage des risques et des bénéfices.

Répartition du PIA par programme et par nature de financement



SÉLECTIONNER L'EXCELLENCE AU SERVICE DU LONG TERME

Le processus de sélection et de financement de chaque projet, organisé par le SGPI, est fondé sur des critères d'excellence permettant de créer une émulation et de retenir les meilleurs projets, avec l'objectif d'investir sur le long terme, au delà des cycles économiques. Le dispositif prévoit depuis son origine une évaluation au fil de l'eau de la performance socio-économique des investissements réalisés.

FINANCEMENTS SUBVENTIONNELS

La sélection des projets d'innovation à financer via des instruments de type subventionnel (subventions, avances remboursables) est effectuée selon un processus rigoureux :



INTERVENTIONS EN FONDS PROPRES

Les interventions en fonds propres sont appréciées de façon comparable aux pratiques du privé, ce qui signifie que des critères exigeants en matière, notamment, de perspectives de rentabilité sont appliqués.

Le PIA intervient toujours de façon minoritaire pour combler des failles ou insuffisances de marché afin de stimuler le passage de relai aux acteurs privés à moyen terme.





BILAN FINANCIER

ET PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU TRIMESTRE



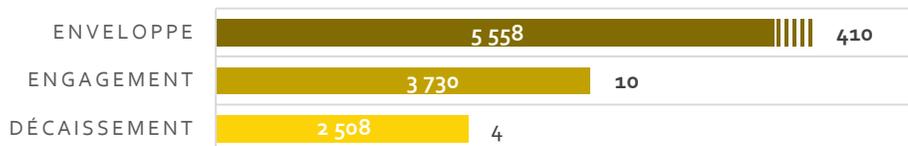
CUMULS À LA FIN DU 2^{EME} TRIMESTRE

Au 30 juin 2020, 47,4 Md€ avaient été effectivement engagés par l'État (dont 30 Md€ de dotations consommables et 17,4 Md€ de dotations non-consommables) et 26,2 Md€ décaissés dont 4,2 Md€ d'intérêts.

Programmes

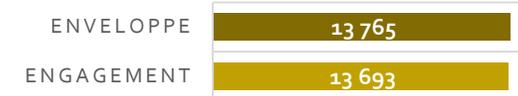
Dotations consommables (décaissables en intégralité), en M€

■ Crédits de types subventionnels ||||| Crédits avisés

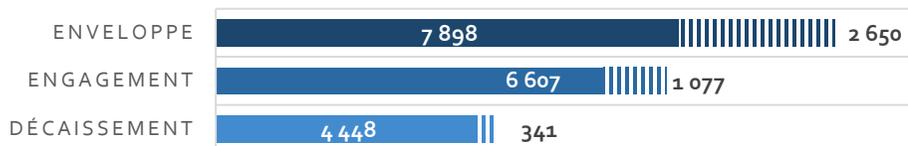


Dotations non consommables (seuls

les intérêts générés par ces dotations sont décaissés), en M€



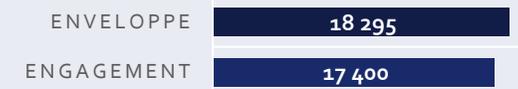
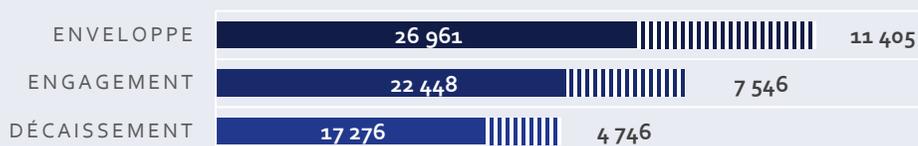
INTÉRÊTS DÉCAISSÉS : 3 285 M€



INTÉRÊTS DÉCAISSÉS : 886 M€



INTÉRÊTS DÉCAISSÉS : N/A



INTÉRÊTS DÉCAISSÉS : 4 171 M€

FAITS MARQUANTS DU TRIMESTRE



Nouveaux cursus universitaires

30 M€

d'aide aux établissements d'enseignement

La crise sanitaire provoquée au printemps par le COVID 19 a lancé un nouveau défi aux établissements d'enseignement supérieur qui ont dû assurer une véritable continuité pédagogique à leurs étudiants. Qu'il s'agisse du nombre limité d'étudiants qui pourraient être admis dans un amphithéâtre ou une salle, ou des contraintes pesant sur les modes de circulation, qu'il conviendrait de sécuriser, les modes d'enseignement devront s'adapter et recourir à des outils numériques. Ceux-ci n'ont évidemment pas vocation à remplacer toutes les activités en présentiel. Mais ces outils numériques doivent permettre d'assurer une continuité pédagogique en période de crise sanitaire et de mieux scénariser nos enseignements en les rendant plus aisément accessibles à des publics divers et de rendre plus interactifs encore les enseignements en présentiel qui demeurent évidemment essentiels.



APPELS A PROJETS

L'appel à projet « hybridation des formations » s'inscrit dans la volonté de l'Etat de répondre à l'urgence de la situation sanitaire et d'accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur pour anticiper les contraintes sanitaires et préparer au mieux la rentrée de septembre 2020.



Space Inspire

35 M€

d'aide à la filière espace

Les opérateurs de télécommunication se voient confrontés à des choix difficiles lors du renouvellement des satellites existants ainsi que sur les nouvelles opportunités d'investissement. L'initiative Space Inspire répond au besoin des principaux opérateurs. Devant cette opportunité considérée comme majeure pour le marché des satellites géostationnaires, il est indispensable de développer une filière permettant de répondre à ce type de demande. Cette nouvelle filière sera complémentaire à la filière actuelle qui demeure compétitive sur le créneau des satellites multi-mission ou des « gros » satellites VHTS (Very High Throughput) en particulier. Cette nouvelle demande des opérateurs contribuera à accroître la part de marché du spatial de l'industriel dans le domaine des télécommunications par satellite et deviendra un élément structurant sur le marché SATCOM à venir.



ENGAGEMENTS

Dans le cadre de l'action « Espace et Satellite », le projet « Space inspire » a été engagé par décision du Premier ministre le 07 avril 2020.

FAITS MARQUANTS DU TRIMESTRE



Territoires d'innovation

CONTRACTUALISATIONS

L'ensemble des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet « Territoires d'innovation » ont été contractualisés entre l'opérateur (Caisse des dépôts) et les bénéficiaires.

145,7 M€
d'aide aux territoires

L'action « territoires d'innovation » contribue à la politique du gouvernement en faveur de la dynamisation et de la compétitivité des territoires. Il est destiné à favoriser l'émergence d'écosystèmes propices au développement économique durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations, s'appuyant sur les atouts des acteurs territoriaux et les compétences de leurs populations. Il permet d'identifier, de sélectionner et d'accompagner des projets portant la stratégie ambitieuse de transformation de territoires, de leurs acteurs publics et privés et de leur population afin de répondre concrètement et, dans un souci de développement économique, aux enjeux des transitions énergétique & écologique, numérique, démographique et sociale.



Soutien à l'innovation collaborative (PSPC)

DÉCAISSEMENTS

Face à la pandémie et aux difficultés économiques qu'elle engendre, le secrétariat général pour l'investissement prend des mesures exceptionnelles au service de tous les acteurs de l'innovation française en accélérant les décaissements.

36,1 M€
de dotations consommables

Dès les prémices de la crise sanitaire et économique engendrée par la pandémie de COVID-19, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) s'est mobilisé aux côtés de l'ensemble du Gouvernement pour pallier aux difficultés rencontrées par les acteurs de l'innovation française. Ce programme « hors norme » a su faire preuve d'agilité sans pour autant remettre en cause sa doctrine d'investissement qui fait sa robustesse depuis maintenant 10 ans. De mesures immédiates et conjoncturelles mises en place dès le début de la crise aux dispositions plus structurelles prises depuis quelques semaines, le PIA a répondu présent. L'action PSPC a ainsi vu le décaissement du trimestre multiplié par 4 par rapport au trimestre précédent. Une tendance qui devrait perdurer sur les trimestres suivants.



UN EFFET DE LEVIER SUPÉRIEUR À L'OBJECTIF

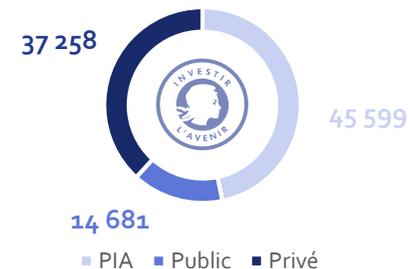
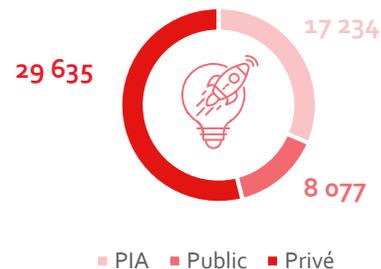
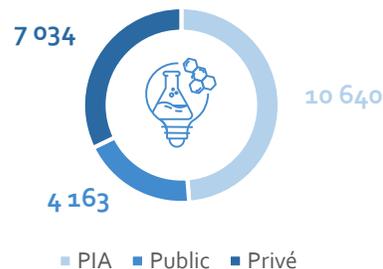
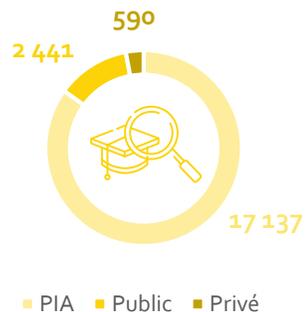
Le PIA investit aux côtés de nombreux partenaires, issus des secteurs public et privé. Plus le secteur soutenu est mature, plus le cofinancement des projets est important. En fonds propres, le PIA apporte de la liquidité à des segments peu couverts par les capitaux privés, il génère ainsi un effet d'entraînement bénéfique à l'écosystème des petites et moyennes entreprises.

L'objectif de performance poursuivi est un effet de levier global de 1. Pour chaque € investi, le PIA cherche à obtenir 1 € de la part d'un cofinancier majoritairement issu du privé.

Effet de levier, ratio calculé sur la base de la contractualisation



Cofinancement par nature de partenaire (M€)



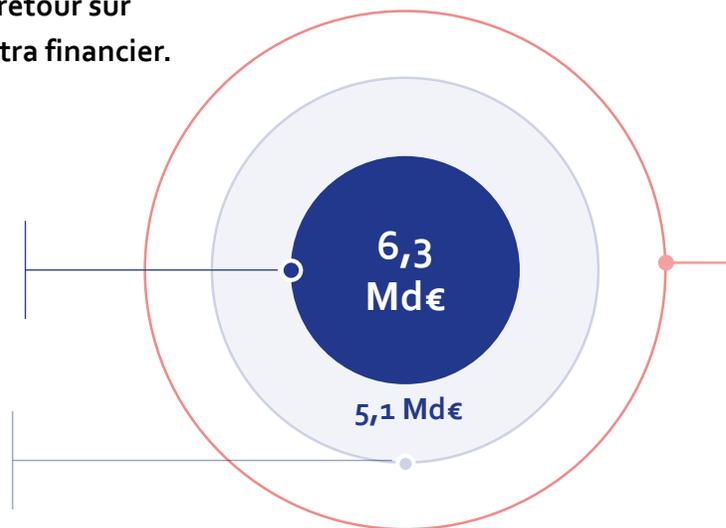
UN RETOUR SUR INVESTISSEMENT SYSTEMATIQUE



Le PIA recherche systématiquement un retour sur investissement, qu'il soit financier ou extra financier.

LES RETOURS STRICTEMENT FINANCIERS, hors prises de participation, sont estimés à **6,3 Md€** à horizon **2035**, comme indiqué dans le jaune budgétaire relatif au PIA annexé au projet de loi de finances pour 2020.

LES RETOURS STRICTEMENT FINANCIERS associés aux fonds d'investissements, pour lesquels il est plus difficile d'estimer les montants et échéances sont **estimés à 5,1 Md€** à horizon **2035** en tenant compte d'hypothèses raisonnables.



LES RETOURS EXTRA FINANCIERS sont d'ordre **socio-économiques, environnementaux**, associés à de la création de propriété intellectuelle ou à la constitution d'actifs stratégiques ou d'avantages concurrentiels.

Exemples de retours réalisés

115 M€

Aide à la réindustrialisation

Montant remonté à l'Etat à la fin de l'année 2019 au titre de l'action, destinée à accompagner, par des avances assimilables à un prêt à taux zéro, des projets d'investissements industriels présentant un réel potentiel de développement de l'activité et de l'emploi.

29 M€

Fonds Multicap Croissance MC2

Montant cumulé des produits financiers remontés à l'Etat par le fonds MC2, fonds indirect (fonds de fonds) multithématique intervenant sur le segment du capital innovation (capital risque, capital développement).

Une évaluation complète du dispositif fin 2019

Rapport du comité de surveillance des investissements d'avenir

Le Comité de surveillance des investissements d'avenir, réuni sous la présidence de Patricia Barbizet, a évalué l'impact concret des deux premières vagues du programme d'investissements d'avenir lancé depuis près de 10 ans maintenant, sous la forme d'un rapport intitulé « Le PIA, un outil à préserver, une ambition à refonder », et remis au Premier ministre en décembre 2019.

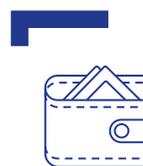


ANNEXES

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR



SYNTHÈSE PAR NATURE DE FINANCEMENT



Enveloppe



Engagement



Contractualisation



Décaissement

PIA 1, 2 et 3	Enveloppe	Engagement	Contractualisation	Décaissement
Fonds propres	8 985	5 199	3 628	2 602
Prêts	2 420	2 348	2 348	2 144
Sous-total crédits non maastrichtiens	11 405	7 546	5 976	4 746
Dotations en fonds de garantie	736	702	702	698
Avances remboursables	4 199	3 712	3 606	2 775
Subventions	20 026	17 146	16 599	13 683
Dotations décennales	2 000	888	727	120
Intérêts sur DNC	-	-	-	4 171
Sous-total crédits maastrichtiens	26 961	22 448	21 635	21 447
Dotations non consommables (DNC)	18 295	17 400	17 400	-
Total (M€)	56 662	47 394	45 010	26 193

NB : les décaissements n'intègrent pas les DNC dévolues aux bénéficiaires (Idex confirmées, Opération campus)

CARTOGRAPHIE DES PROGRAMMES DU PIA PAR FINALITÉ



Le soutien à l'enseignement et à la recherche pour faire émerger des idées innovantes et des universités de rang mondial

19,7 Mds

- **Transformer le paysage académique**

Restructurer les institutions académiques à travers les regroupements de sites universitaires et le financement de projets collaboratifs pour rendre la recherche de pointe française plus attractive.

- **Innover dans l'enseignement**

Innover depuis l'enseignement scolaire jusqu'à l'enseignement supérieur et soutenir le continuum entre les deux.

- **Soutenir la recherche**

Financer des équipements d'envergure nationale et des programmes de recherche permettant de soutenir un leadership scientifique français.



La valorisation de la recherche pour transformer ces idées innovantes en brevets, licences, start-ups et expérimentations

15,1 Mds

- **Création de nouvelles structures pour la coopération des acteurs de l'innovation**

Accompagner des phases de maturation technologique (changement d'échelle, preuve de concept, analyse des brevets concurrents...) afin de transformer une innovation académique en produit commercialisable (sous forme de licence ou via la création de start-ups).

- **Accompagnement des acteurs de l'innovation vers le marché**

Soutenir l'innovation pour renforcer la compétitivité de l'économie française dans les **5 champs majeurs** suivants :

- **Accélérer** la transition énergétique,
- **Promouvoir** le nucléaire de demain,
- **Financer** les technologies de pointe dans le numérique,
- **Dynamiser** les territoires,
- **Financer** la recherche partenariale en santé.



La modernisation des entreprises pour diffuser ces innovations dans la société, les entreprises et les collectivités

21,9 Mds

- **Montée en gamme des procédés de fabrication**

Adapter l'offre de formation technologique aux entreprises ou augmenter leurs capacités de financement permettant l'acquisition d'équipements techniques. Permettre l'intégration de nouveaux modes de production dans l'entreprise.

- **Montée en gamme de l'offre de produits et services**

Aider les entreprises à proposer une offre plus compétitive par le biais d'une intervention directe, d'une contribution aux projets collaboratifs ou du renforcement de certains secteurs clés.

- **Structuration des filières**

Renforcer la compétitivité des filières industrielles par la mise en commun d'actifs pérennes sur le territoire national tels que des unités industrielles partagées ou des plateformes de services, de compétences techniques et d'outils collaboratifs.

DÉFINITIONS

LES INSTRUMENTS FINANCIERS DU PIA :

Avance remboursable

Aide financière apportée à un projet, qui doit être remboursée en cas de succès du projet, avec paiement d'intérêts défini en fonction du type de projet.

Dotations à des fonds de garantie

Assimilable à une subvention, permet d'assumer le risque de défaut des prêts accordés.

Dotations en fonds propres

Apport en capital ou en quasi-fonds propres à une société, en tant qu'« investisseur avisé » (c'est-à-dire avec une appréciation de l'opportunité financière comparable à celle d'un investisseur privé).

Dotations non consommables

Capital dont seuls les intérêts qui le rémunèrent sont rendus disponibles année après année. Le capital est comptabilisé dans les montants engagés et contractualisés, et les intérêts dans les montants décaissés.

Dotations décennales

Versements réguliers pendant 10 ans.

Prêt

Remise de fonds à une entreprise ou un organisme moyennant le paiement d'un intérêt, avec l'engagement de remboursement de la somme prêtée.

Subvention

Aide financière apportée à un projet ou à un organisme (avec ou sans contreparties).

LES CONCEPTS CLÉS DU CIRCUIT DE LA DÉPENSE :

Enveloppe

Montant et nature des crédits réservés pour conduire une action spécifique. Financement non encore affecté à un bénéficiaire.

Engagement

Montant au sein d'une enveloppe affecté à un lauréat sélectionné par le Premier ministre à l'issue d'une procédure compétitive.

Contractualisation

Formalisation de l'engagement de l'État au profit d'un lauréat par la signature d'un contrat bilatéral entre le bénéficiaire et l'un des opérateurs du PIA.

Décaissement

Mise à disposition du financement par tranche, au fil des développements ou des appels de fonds motivés.

Cofinancement

Part du financement apportée au projet par les partenaires du PIA.

Effet de levier

Rapport entre le cofinancement et le financement PIA.

Retour sur investissement

Retombées positives générées par l'action du PIA, d'ordre strictement financières ou non financières.

En savoir plus sur les investissements d'avenir

<https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Documents budgétaires

<https://www.performance-publique.budget.gouv.fr>

PLF 2020 - Rapport relatif à la mise en œuvre du Grand plan d'investissement (jaune)

PLF 2020 - Rapport relatif à la mise en œuvre et au suivi des Investissements d'avenir (jaune)

PLF 2020 - Projet annuel de performances des Investissements d'avenir (bleu)

PLR 2019 - Rapport annuel de performance des Investissements d'avenir (rouge)

Suivre l'actualité du SGPI

[Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [S'abonner à la newsletter #ImpactPIA](#)

Nous contacter

contact.sgpi@pm.gouv.fr

